



Une aide financière de 1,7 million de dollars pour le confinement des oiseaux d'élevage

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et député de Richmond, M. Yvon Vallières, a annoncé l'entrée en vigueur d'un programme d'aide financière de 1,7 million de dollars destiné aux producteurs d'oiseaux d'élevage.

Ce programme consiste dans le remboursement d'une partie des coûts admissibles liés aux équipements et aux installations nécessaires pour se conformer au règlement sur le confinement adopté l'automne dernier. Ce règlement prévoit notamment que le propriétaire ou le gardien d'oiseaux doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que ses oiseaux soient en contact avec des oiseaux sauvages.

En effet, l'évolution de la situation en ce qui concerne l'influenza aviaire exige de mettre en place des mesures de biosécurité pour protéger

la production avicole du Québec. Le règlement sur le confinement s'ajoute aux autres mesures de biosécurité visant à prévenir la transmission du virus de l'influenza aviaire des oiseaux sauvages aux oiseaux domestiques.

L'aide pourra représenter de 25 % à 40 % des coûts des équipements ou des installations, selon l'importance des investissements requis. La période d'inscription au programme se termine le 3 novembre 2006 et toute demande d'aide devra être faite au plus tard le 31 janvier 2008.

Strates de coût	Pourcentage d'aide
0 à 25 000 \$	40 %
25 001 \$ à 50 000 \$	35 %
50 001 \$ à 100 000 \$	30 %
100 001 \$ et plus	25 %

Projet pilote

Par ailleurs, un projet pilote permettra de faire l'essai et de vérifier l'efficacité de différentes techniques autorisant la poursuite de la production de volailles sur pâturage tout en satisfaisant aux exigences du règlement sur le confinement des oiseaux captifs. Une quinzaine d'entreprises d'élevage d'oies, de canards et de poulets biologiques sur pâturage devraient participer au projet pilote.

À cette fin, le MAPAQ offrira un soutien professionnel et une aide financière couvrant une partie des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par entreprise.

Pour plus ample information, on peut consulter le « Guide de confinement et de biosécurité applicable aux élevages extérieurs saisonniers » sur le site Web du MAPAQ: www.mapaq.gouv.qc.ca. Cliquez sur Influenza aviaire, sous Grands dossiers.



Photo: Marc Lajoie, MAPAQ

Le saviez-vous ?

Les exportations bioalimentaires progressent mieux que l'ensemble des exportations

Le rythme de croissance annuel des exportations bioalimentaires québécoises pour la période s'étendant de 1999 à 2004 est de 7,3 %. Ce résultat se démarque de celui des exportations totales, qui sont de l'ordre de 2 %. En effet, ces dernières ont connu une baisse depuis 2001, notamment à cause de l'appréciation du dollar canadien.

Les exportations sont devenues indispensables à la croissance, car la demande intérieure évolue faiblement. Au cours de la même période, elle s'est chiffrée à 4,5 % dans les restaurants et à 2,7 % dans les magasins d'alimentation, alors que la croissance annuelle de la population a été de l'ordre de 0,6 %.

Sources: Statistique Canada et MAPAQ.

Rappel – Taxes foncières 2006-2007

À la section 2 du formulaire de demande de remboursement des taxes foncières 2006 et 2007 que vous venez de recevoir, vous devez indiquer clairement pour quelles années vous demandez une compensation.

La très grande majorité d'entre vous êtes en situation de demander un remboursement pour les deux années, soit 2006 et 2007. Par conséquent, à moins que vous ayez la certitude de cesser vos activités agricoles en 2007, nous vous suggérons de réclamer un remboursement de taxes pour 2006 et 2007. Pour ce faire, vous devez cocher la case appropriée, même si vous n'avez pas encore en main vos documents. Notez qu'aucun autre formulaire ne vous sera envoyé pour l'année 2007.

Si vous avez des questions concernant la section 2 ou n'avez pas reçu votre formulaire de demande de remboursement, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de la Direction à l'information de gestion et aux taxes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au 418 380-2140.

Ordre national du mérite agricole

Le Centre-du-Québec, l'Estrie et la Mauricie sont à l'honneur

Le concours de l'Ordre national du mérite agricole (ONMA) célèbre l'excellence des productrices et des producteurs agricoles de chez nous. Cette année, le concours vise les entreprises agricoles du Centre-du-Québec (63 candidatures), de l'Estrie (29 candidatures) et de la Mauricie (12 candidatures). Au total, 104 groupes concurrents sont donc en lice pour l'obtention de l'une des plus hautes distinctions destinées au monde agricole, que ce soit dans la catégorie bronze, argent ou or.

Outre ces récompenses, des prix spécifiques seront décernés à quelques exploitants agricoles, à savoir le mérite Promutuel de la prévention, le prix de La Coop fédérée à l'agroenvironnement de même que

les mentions spéciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit les prix de la Relève féminine et de la Formation agricole de la relève.

Tout cet éventail de récompenses vise le même objectif: présenter des modèles de persévérance et de réussite à l'ensemble du monde agricole.

Au cours de l'été, les groupes concurrents recevront la visite d'une équipe de juges chevronnés qui évalueront divers aspects de leur exploitation, plus précisément la gestion de l'appareil de production, la gestion agroenvironnementale, la gestion des ressources financières, la gestion des ressources humaines et le rayonnement social.

Les résultats du concours seront divulgués en septembre 2006.

Pour en savoir davantage sur le 117^e concours de l'ONMA, veuillez consulter le site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à l'adresse suivante: www.mapaq.gouv.qc.ca/onma.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

